

Mairie de Saint-Hilarion

Yvelines

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES

OBJECTIF PRINCIPAL DU POSTE :

Placé sous l'autorité du Maire, de la secrétaire, de l'Adjoint en charge de la voirie vous aurez pour mission principale la gestion du patrimoine bâti de la voirie et des espaces verts de la commune.

Affectation/service : service technique

Catégorie : C

Cadre d'emplois : des Adjoints Techniques Territoriaux

Contrat : Titulaire ou contractuel

Niveau requis : Diplômé d'un CAP et/ou BEP en bâtiment et travaux publics

Temps de travail : 35 heures

Poste à pouvoir : le 1er juin 2021

Rémunération statutaire + CNAS (régime indemnitaire selon délibération)

MISSIONS GENERALES DU POSTE :

- Réalise l'essentiel des interventions techniques de la commune
- Entretien les bâtiments communaux
- Entretien et assure des opérations de première maintenance au niveau des équipements de la voirie, effectue des travaux pour les espaces verts (chaussée, signalisation, salage, Fauchage, défrichage...)
- Entretien des espaces verts du cimetière
- Gère le matériel, le stock et l'outillage
- Peut éventuellement réaliser des opérations de manutentions
- Etablir des devis et des bons de commandes - en contact avec les fournisseurs et les élus
- Affichages municipaux, installations panneaux électoraux et isolements
- Participation au plan communal de sécurité, commission sécurité
- Vérification des chaudières et des niveaux de fuel et gaz
- Conduites d'engins, véhicules, tracteur+3,5T (permis poids lourd exigé)
- Petits travaux divers : Menuiserie – serrurerie – maçonnerie – mécanique –soudure-...

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Déplacements : Sur la commune et les chemins, achat de matériel auprès des fournisseurs

Astreintes : Possibilité de travail le samedi et/ou dimanche pour déneigement ou salage

Permanences : De 8 h 00 à 16 h 00 l'été et de 8 h 30 à 16 h 30 l'hiver

- Travaille seul ou en équipe.
- Travaille à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé
- Horaires réguliers, astreintes éventuelles
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics...) ou en dehors des heures de travail de l'établissement concerné
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits
- Déplacement dans le cas de manutention

Moyens nécessaires

- Outillage et petits matériels...
- Plan des locaux, notices techniques
- Téléphone et ordinateur (connaissances informatique)

CONNAISSANCES, COMPETENCES TECHNIQUES ET QUALITES REQUISES :

- Titulaire du permis B obligatoire
- Titulaire du permis C1 obligatoire

- Autonomie, responsabilité, sens du service public et de la probité, réactivité.
- Connaissance de l'environnement institutionnel, des collectivités territoriales et de la fonction publique territoriale.
- Connaissance de base/générale/experte
- Connaissance du fonctionnement matériel spécifique (voirie, espaces verts...)
- Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine
- Lire, comprendre et interpréter des plans, schémas, notices, dossiers techniques, consignes de sécurité...
- Savoir-faire un croquis
- Prendre des initiatives dans des interventions de 1er degré à titre préventif ou curatif, en sachant situer la limite de ses compétences
- Réaliser et diagnostiquer et mesurer la limite au-delà de laquelle le recours à un spécialiste est indispensable
- Appliquer les règles de sécurité du travail
- Respecter la confidentialité